

Soins médicaux

Une personne malade ou victime d'un accident doit, dans la plupart des cas, se rendre d'abord chez son ou sa médecin de famille. En cas de maladies ou blessures simples, on obtient également de l'aide à la pharmacie. On se rend directement à l'hôpital uniquement en cas d'urgences graves.

Pharmacies

Les pharmacies vendent tous les médicaments délivrés sur ordonnance (prescrits par un médecin) et tous les autres médicaments. En cas de maladie bénigne, il est conseillé de se rendre d'abord à la pharmacie. Les pharmaciens sont très bien formés et conseillent leurs clients. La pharmacie de garde située Petersgraben 3 est aussi ouverte la nuit et le week-end. Même en cas d'urgence, on peut donc toujours obtenir des médicaments.

Médecin de famille / Pédiatre

En Suisse, de nombreuses personnes ont une ou un médecin de famille (Hausarzt oder Hausärztin). Celui-ci ou celle-ci connaît l'historique de santé personnel de ses patientes et patients et est la première personne de contact en cas de problèmes de santé. Les pédiatres s'occupent des enfants. Lorsque cela s'avère nécessaire, le ou la médecin dirige le patient ou la patiente vers des spécialistes ou vers l'hôpital. On ne devrait se rendre à l'hôpital qu'en cas d'urgences graves. Pour toutes les autres urgences, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, il existe le centre d'appels médicaux d'urgence (Medizinische Notrufzentrale, MNZ). Celui-ci est joignable 24 h sur 24 au 061 261 15 15. Pour les urgences concernant des enfants ou des jeunes en dehors des heures d'ouverture des cabinets pédiatriques, vous pouvez contacter la Medgate Kids Line au 0900 11 44 11 (numéro payant).

Dentiste

En Suisse, les soins dentaires sont en règle générale payés par le patient. Il existe toutefois la possibilité de conclure une assurance complémentaire qui couvre les soins dentaires. Les enfants en âge de scolarité ont le droit à un contrôle dentaire gratuit par an. L'école donne les informations nécessaires à ce sujet.

Hôpital / Service des urgences

Lorsque quelqu'un doit se rendre à l'hôpital (Spital), la demande d'admission est dans la plupart des cas transmise par le médecin. Exception est faite pour les urgences graves, pour lesquelles on devrait se rendre directement au service des urgences de l'hôpital. Lorsque la vie de la personne est en danger ou si le patient doit être transporté, on appelle le numéro d'urgence sanitaire 144. Le médecin de famille traite les urgences moins graves.

Soins à domicile

Les personnes malades ou dépendantes qui nécessitent des soins à domicile peuvent profiter du service de soins à domicile (Spitex). Des personnes compétentes se rendent au domicile des patients pour s'occuper d'eux ou les aider dans leur ménage. Cette offre s'adresse à des personnes qui ont besoin d'aide suite à une maladie, un accident, aux problèmes dus à l'âge, aux problèmes liés à la grossesse ou après un accouchement. Les coûts sont en partie pris en charge par l'assurance de base (Grundversicherung). En plus de l'association Spitex Bâle (Spitex Basel), il existe un grand nombre de fournisseurs Spitex privés.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/sante/soins-medicaux